

Conseil de surveillance

Président : Monsieur Roger DIDIER
Vice Président : Monsieur Daniel SPAGNOU

Siègent au titre des représentants des collectivités territoriales :

- **M Roger DIDIER**, Président de la Communauté d'Agglomération du Gapençais
- **M Daniel SPAGNOU**, maire de Sisteron
- **Mme Raymonde EYNAUD**, représentante de la commune de Gap
- **Mme Martine GARCIN**, représentante de la communauté de communes du Sisteronais
- **Mme Ginette MOSTACHI**, représentante du conseil départemental des Hautes-Alpes

Siègent au titre des représentants du personnel :

- **Mme Anne Fleur SAUTOUR**, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques
- **M. le Dr Denis CASANOVA et Mme le Docteur Emmanuelle SARLON**, représentants de la commission médicale d'établissement
- **M Eric BRAUNSTEDTER** (syndicat CFDT) et **Mme Florence GROSSO** (syndicat FO), représentants désignés par les organisations syndicales

Siègent au titre des personnalités qualifiées :

- **Mme Marie-Jeanne PASTOR et M le Dr Patrick HIDOUX**, personnalités qualifiées désignés par M le directeur général de l'ARS PACA
- **Mmes Maryse AUBERT** (UDAF), **Maryse DURAND** (France Alzheimer) représentantes des usagers désignées par M le préfet des Hautes-Alpes.
- **Mme Roseline ESPIÉ**, personnalité qualifiée désignée par M le préfet des Hautes-Alpes

Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative :

- **M Joël CONSTANS**, vice président du directoire
- **M le directeur général de l'agence régionale de santé de PACA**
- **M le directeur de la caisse primaire d'assurance maladie des Hautes-Alpes**
- **M le Trésorier Principal**

Conformément à l'article L6143-1 du code de la santé publique le conseil de surveillance se prononce sur la stratégie et exerce le contrôle permanent de la gestion de l'établissement. Il délibère sur :

- le projet d'établissement
- le compte financier et l'affectation des résultats
- le rapport annuel sur l'activité de l'établissement présenté par le directeur
- ...

Par ailleurs il donne son avis sur, notamment, la politique d'amélioration continue de la qualité, de la sécurité des soins et de la gestion des risques ainsi que les conditions d'accueil et de prise en charge des usagers.